



# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

---

*Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds*

30 JUIN

2024

## Table des matières

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers intermédiaires non audités	11

*Les présents états financiers intermédiaires pour la période de six mois close le 30 juin 2024 n'ont pas été passés en revue par les auditeurs du Fonds.*

Le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications qui visent à fournir des renseignements complémentaires et additionnels sur les états financiers du fonds de placement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers intermédiaires a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires en composant le 1-888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com), ou le site Web de SEDAR+, à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200, rue Bay, Bureau 2700, C. P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

### Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (le « Fonds ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration du Fonds (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds investit dans un portefeuille également pondéré (le « portefeuille ») à l'origine composé principalement de titres de capitaux propres (au sens défini dans le Prospectus, au sens des présentes) de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le Prospectus), choisis par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire de portefeuille (en cette qualité, le « gestionnaire de portefeuille »), parmi les sociétés envisageables pour un investissement (au sens défini dans le Prospectus).

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds peut :

- rééquilibrer et reconstituer son portefeuille au moins une fois par année (ou plus fréquemment);
- détenir des positions qui ne sont pas équipondérées, après le rééquilibrage du portefeuille;
- de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- inclure des titres d'une société canadienne de croissance de dividendes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars;
- investir des liquidités excédentaires dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes dont la pondération dans le portefeuille est inférieure à la moyenne au moment en question;
- vendre de façon sélective des options d'achat couvertes à l'égard des titres de capitaux propres du portefeuille afin de produire un revenu distribuable supplémentaire et d'atténuer la volatilité globale du portefeuille;
- vendre des titres du portefeuille qui sont en position de perte afin de réduire les dividendes sur les gains en capital qui seraient par ailleurs payables par le Fonds.

### Risques

Les risques d'investir dans le Fonds sont décrits dans le prospectus daté du 29 janvier 2024. Aucun changement important n'a été apporté aux risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du Fonds depuis sa création.

### Résultats d'exploitation

Le 22 février 2024, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire du Fonds (en cette capacité, le « gestionnaire ») a annoncé la réalisation fructueuse du premier appel public à l'épargne pour le Fonds. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « NPS.PR.A » et « NPS ».

Les parts de catégorie A du Fonds ont dégagé en rendement de -7,3 % depuis sa création jusqu'au 30 juin 2024.

À l'approche du point médian de 2024, les placements des investisseurs dans la plupart des catégories d'actif ont en général enregistré de solides rendements. Après un départ en force, suivi d'un léger recul en avril, les marchés ont inscrit des rendements robustes en mai et en juin, les rendements de l'indice S&P 500 et du NASDAQ ayant atteint des sommets inégalés. Sur le plan du rendement des secteurs qui composent l'indice S&P 500, les secteurs des services de communication, des technologies de l'information et de l'énergie ont été les piliers du rendement, le rendement des sociétés américaines à très grande capitalisation du secteur des technologies ayant augmenté. À l'inverse, les secteurs de l'immobilier, des produits de consommation discrétionnaire et des matières premières ont inscrit un rendement inférieur depuis le début de l'année.

De nombreuses données économiques ont soutenu cette tendance à la hausse, et la publication des données sur les dépenses personnelles de consommation aux États-Unis (la mesure de l'inflation privilégiée par la Réserve fédérale) le 31 mai a permis de prévoir que le premier semestre se terminerait sur une note positive. L'indice des dépenses personnelles de consommation a augmenté de 0,3 % d'un mois à l'autre (augmentation de 0,2 %, hors aliments et énergie) et de 2,7 % d'une année à l'autre (hausse de 2,8 %, hors aliments et énergie). Les données ont été conformes aux attentes et aux résultats du mois précédent (ce qui a dissipé les craintes d'une hausse de l'inflation au premier trimestre de l'année) et étaient alignées sur les prévisions de la Réserve fédérale telles que présentées dans le sommaire des projections économiques. En outre, les données de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») publiées le 12 juin 2024 étaient clairement encourageantes, l'IPC étant demeuré inchangé en mai après avoir augmenté de 0,3 % en avril sur une base désaisonnalisée. D'une année à l'autre, l'IPC avait progressé de 3,3 % en mai, ce qui est mieux que la progression de 3,4 % enregistrée en avril. Parallèlement, l'indice des dépenses personnelles de consommation d'ensemble sans les aliments et l'énergie a progressé de seulement 0,2 % en mai, en regard de 0,3 % en avril, et, d'une année à l'autre, a augmenté de 3,4 % en mai, en comparaison de 3,6 % en avril, une amélioration par rapport à la donnée du mois précédent.

Bien que la Réserve fédérale demeure ferme dans sa position et continue d'exiger des preuves supplémentaires et un peu plus de temps avant de réduire les taux pour la première fois, nous sommes persuadés qu'elle en fera l'annonce au cours de la deuxième ou troisième prochaine réunion du Federal Open Market Committee (« FOMC »). De fait, le 5 juin 2024, la Banque du Canada a été la première banque centrale des pays du G7 à réduire de 25 points de base son taux d'intérêt, le faisant passer à 4,8 %. La Banque centrale européenne lui a rapidement emboîté le pas le 6 juin 2024, en abaissant son taux directeur de 25 points de base. Il est vrai que l'économie américaine semble en bien meilleure santé que l'économie canadienne ou les économies européennes, mais la plus grande économie du monde devra attendre un peu avant que la politique monétaire soit assouplie au pays. Au cours de la conférence de presse la plus récente du FOMC, le président, M. Powell, a dû répondre à de nombreuses questions concernant la possibilité que les membres du FOMC aient ajusté leurs prévisions pour tenir compte des données plus favorables sur les dépenses personnelles de consommation et l'IPC et concernant les facteurs pouvant donner à penser que l'inflation se rapproche durablement de la cible de 2,0 % de la Réserve fédérale. Le président, M. Powell, s'est efforcé de trouver des arguments convaincants à l'appui de cette position plus ferme, mais le gestionnaire est d'avis, à l'instar de nombreux membres du FOMC qui s'attendent toujours à deux baisses des taux d'intérêt en 2024, qu'il est plus probable que les taux d'intérêt seront réduits à deux reprises d'ici la fin de l'année.

Depuis le début de l'exercice jusqu'au 30 juin 2024, les actions de catégorie A du Fonds ont enregistré un rendement total de -7,3 %, et les actions privilégiées du Fonds, un rendement total de 2,6 %. À la fin de la période, le cours des actions de catégorie A était de 11,25 \$ à la TSX, un escompte implicite de 16,1 % par rapport à l'actif net par part, tandis que le cours des actions de privilégiées à la TSX s'est fixé à 10,31 \$, une prime implicite de 3,1 % par rapport à l'actif net par part. Au chapitre de la performance des sociétés, les principaux artisans du rendement depuis le début de l'exercice étaient notamment Suncor Énergie Inc., la Société Financière Manuvie et Canadian Natural Resources Limite, tandis que Telus Corporation, la Banque de Montréal et la Financière Sun Life inc. sont les sociétés qui ont le plus compromis le rendement.

Alors que les investisseurs commencent à évaluer les incidences de l'élection présidentielle à venir aux États-Unis et de la première réduction des taux d'intérêt du cycle, le gestionnaire continue de s'attendre à une participation plus importante à la remontée des actions. Entre-temps, le gestionnaire continue de se concentrer sur la qualité et sur les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui font croître leurs dividendes et qui ont une capacité éprouvée de générer constamment des revenus et de faire croître les résultats tout au long du cycle économique.

La valeur liquidative du Fonds se chiffrait à 23,4 millions de dollars au 30 juin 2024.

## Événements récents

En mai 2024, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et ses actions privilégiées (les « actions privilégiées ») par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens. L'OPRCNA a commencé le 28 mai 2024 et prendra fin le 27 mai 2025.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

30 juin 2024

---

Aux termes de l'OPRCNA, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente environ 10 % du flottant de 1 825 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées. En date du 16 mai 2024, il y avait 1 835 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées émises et en circulation. Pour toute période de 30 jours, la Société sera limitée à l'achat d'un total de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation en date du 16 mai 2024. Tous les achats seront effectués par l'intermédiaire des structures mentionnées ci-dessus et conformément aux règles et politiques de la TSX. Toutes les actions de catégorie A ou les actions privilégiées achetées par la Société aux termes de l'OPRCNA seront annulées.

Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

## Opérations entre parties liées

### FRAIS DE GESTION

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de la valeur liquidative du Fonds, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. La valeur liquidative du Fonds correspond à la valeur totale des actifs du Fonds, moins la valeur totale des passifs du Fonds. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs du Fonds à ces fins. Pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le Fonds a engagé des frais de gestion de 130 362 \$.

### CHARGES D'EXPLOITATION

Le Fonds s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs d'actions. Le gestionnaire engage certaines de ces charges pour le compte du Fonds et est ensuite remboursé par ce dernier. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, renoncer à une partie des charges d'exploitation du Fonds ou en prendre la charge. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

### AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds a tenu compte de l'approbation, des recommandations favorables ou des directives permanentes du comité d'examen indépendant du Fonds pour effectuer des opérations entre parties liées.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

Actif net par action du Fonds<sup>1</sup>

	<b>30 juin 2024<sup>4</sup></b>
	<b>\$</b>
Catégorie A	
<b>Actif net à l'ouverture de la période<sup>2</sup></b>	<b>13,65</b>
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>	
Total des produits	0,45
Total des charges	(0,39)
Distributions sur les actions privilégiées	(0,27)
Profits réalisés (pertes réalisées)	0,13
Profits latents (pertes latentes)	0,05
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>3</sup></b>	<b>(0,03)</b>
<b>Distributions :</b>	
Des dividendes	(0,50)
<b>Total des distributions<sup>5</sup></b>	<b>(0,50)</b>
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>13,41</b>

1 Cette information provient des états financiers intermédiaires du Fonds pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du premier appel public à l'épargne du Fonds ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par action de catégorie A correspondait au prix d'offre initial de 15,00 \$ par action de catégorie A moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,35 \$ par action pour les actions de catégorie A.

3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

4 Données fournies pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

5 Les distributions ont été réinvesties dans des actions additionnelles du Fonds ou versées en trésorerie.

## Ratios et données supplémentaires

	<b>30 juin 2024</b>
<b>Catégorie A</b>	
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	<b>23 391 \$</b>
Nombre d'actions en circulation <sup>1</sup>	<b>1 744 033</b>
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	<b>7,68 %</b>
Ratio des frais d'opération <sup>3</sup>	<b>0,37 %</b>
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	<b>7,55 %</b>
Valeur liquidative par action <sup>1</sup>	<b>13,41 \$</b>
Cours de clôture <sup>5</sup>	<b>11,25 \$</b>
<b>30 juin 2024</b>	
<b>Actions privilégiées</b>	
Valeur liquidative par action <sup>1</sup>	<b>10,00 \$</b>
Cours de clôture <sup>5</sup>	<b>10,31 \$</b>

- 1 Données fournies au 30 juin 2024. Le total de la valeur liquidative du Fonds comprenant les actions privilégiées et les actions de catégorie J (en milliers) est de 41 381 \$.
- 2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après les distributions sur les actions privilégiées et le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Le ratio des frais de gestion des parts (qui comprennent les actions de catégorie A et les actions privilégiées) du Fonds est de 7,68 % pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.
- 3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- 4 Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés, et plus il est possible qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.
- 5 Dernier cours de clôture à la fin de la période close le 30 juin 2024.

## Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, le Fonds n'est pas tenu de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel » et du « rendement composé annuel », puisqu'il est un émetteur assujéti depuis moins de un an.

## Aperçu du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>	Totalité des positions	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
		Émetteur	
Positions acheteur		Société Financière Manuvie	11,0
Services financiers	50,8	Banque Royale du Canada	10,9
Énergie	30,8	Suncor Énergie Inc.	10,4
Services publics	10,1	Enbridge Inc.	10,3
Services de communication	9,8	Fortis Inc.	10,1
Total des positions	101,5	Canadian Natural Resources Limited	10,1
Trésorerie	0,1	La Banque Toronto-Dominion	10,0
Autres passifs nets	(1,6)	TELUS Corporation	9,8
Total de la valeur liquidative	100,0	La Financière Sun Life inc.	9,5
		Banque de Montréal	9,4
		Trésorerie	0,1
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	101,6

<sup>1</sup> La valeur liquidative du Fonds comprend la valeur des actions privilégiées et celle des actions de catégorie J.

Le Fonds ne détenait aucune position vendeur au 30 juin 2024.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements du Fonds sont disponibles sur Internet à [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com).

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## État de la situation financière

Au 30 juin (non audité)

2024

<b>Actifs</b>	
<b>Actifs courants</b>	
Placements (notes 3 et 5)	42 017 732
Trésorerie	52 656
Montant à recevoir du courtier	414 567
Dividendes à recevoir	124 380
<b>Total des actifs</b>	<b>42 609 335</b>

<b>Passifs</b>	
<b>Passifs courants</b>	
Distribution à payer aux porteurs d'actions	218 254
Rachats à payer	631 278
Distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	337 319
Charges à payer	41 319
Actions de catégorie J (note 7)	100
Actions privilégiées (note 7)	17 990 330
<b>Total des passifs (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)</b>	<b>19 218 600</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>23 390 735</b>

<b>Actions rachetables en circulation (note 7)</b>	
Actions de catégorie A	1 744 033
Actions privilégiées	1 799 033
Actions de catégorie J	100

<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie par action (note 3)</b>	
Actions de catégorie A	13,41
Actions privilégiées	10,00
Actions de catégorie J	1,00

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire



John Wilson  
ADMINISTRATEUR



James Fox  
ADMINISTRATEUR

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## État du résultat global

Pour la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

2024

\$

### Produits

Dividendes (note 3)	820 263
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	229 304
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	94 082
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>1 143 649</b>

### Charges (notes 10 et 11)

Frais de gestion	130 362
Coûts de transaction (notes 3 et 12)	32 529
Frais d'administration	25 505
Droits de dépôt	15 757
Honoraires d'audit	13 599
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	8 321
Honoraires juridiques	3 548
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 13)	1 771
Droits de garde	918
Charges d'intérêts et frais bancaires	191
<b>Total des charges</b>	<b>232 501</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation avant distributions sur actions privilégiées</b>	<b>911 148</b>
Distributions sur actions privilégiées	(485 179)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation</b>	<b>425 969</b>

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie

Catégorie A	434 712
-------------	---------

### Nombre moyen pondéré d'actions rachetables

Catégorie A	1 830 597
-------------	-----------

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie par action (note 3)

Catégorie A	0,23
-------------	------

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Pour la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

2024

\$

### Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période

Catégorie A

-

-

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation

Catégorie A

425 969

425 969

### Distributions aux porteurs d'actions rachetables

Du revenu de placement net

Catégorie A

(903 992)

(903 992)

### Opérations sur actions rachetables (note 7)

Produit de l'émission d'actions rachetables

Catégorie A

27 759 495

Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission

Catégorie A

(2 498 355)

Rachat d'actions rachetables

Catégorie A

(1 392 382)

23 868 758

### Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Catégorie A

23 390 735

23 390 735

### Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période

Catégorie A

23 390 735

23 390 735

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

2024

\$

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	425 969
Ajustements :	
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	(229 304)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(94 082)
Augmentation (diminution) nette des distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	337 319
Achats de placements	(45 415 896)
Produit de la vente de placements	3 306 983
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	(83 061)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(41 752 072)</b>

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, déduction faite des distributions réinvesties	(685 738)
Produit de l'émission de parts rachetables	27 759 495
Rachat de parts rachetables	(761 104)
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie J	100
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables	18 506 330
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(516 000)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(2 498 355)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>41 804 728</b>

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	52 656
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
<b>Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>52 656</b>

### Information supplémentaire\*

Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	695 883
---	---------

\*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation du Fonds

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Inventaire du portefeuille

<i>Au 30 juin 2024 (non audité)</i>		Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [100,00 %]		
	SERVICES FINANCIERS [50,07 %]		
33 921	Banque de Montréal	4 346 598	3 895 148
124 328	Société Financière Manuvie	4 062 945	4 529 168
31 031	Banque Royale du Canada	4 119 013	4 520 169
58 717	La Financière Sun Life inc.	4 330 950	3 938 736
55 244	La Banque Toronto-Dominion	4 466 727	4 154 349
		<b>21 326 233</b>	<b>21 037 570</b>
	ÉNERGIE [30,30 %]		
85 748	Canadian Natural Resources Limited	3 819 781	4 178 500
87 687	Enbridge Inc.	4 122 841	4 267 726
82 148	Suncor Énergie Inc.	3 729 824	4 284 018
		<b>11 672 446</b>	<b>12 730 244</b>
	SERVICES PUBLICS [9,98 %]		
78 859	Fortis Inc.	4 232 410	4 192 933
		<b>4 232 410</b>	<b>4 192 933</b>
	SERVICES DE COMMUNICATION [9,65 %]		
195 895	TELUS Corporation	4 719 866	4 056 985
		<b>4 719 866</b>	<b>4 056 985</b>
<b>Total des titres de participation</b>		<b>41 950 955</b>	<b>42 017 732</b>
Coûts de transaction (note 3)		(65 640)	-
<b>Total des placements [100,00 %]</b>		<b>41 885 315</b>	<b>42 017 732</b>

*Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.*

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 30 juin 2024 (non audité)

### Gestion des risques financiers (note 6)

#### Objectif de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (le « Fonds ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ l'action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ l'action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration du Fonds (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

#### Risque de marché

##### a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante du Fonds au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation. Au 30 juin 2024, si les cours de ces titres inscrits à leur bourse respective avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

**30 juin 2024**

<b>Incidence</b>	<b>En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>
\$	%
4 201 773	17,96

##### b) Risque de change

Au 30 juin 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

##### c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de crédit

Au 30 juin 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

#### Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration du Fonds en pourcentage de placements au 30 juin 2024.

	<b>30 juin 2024</b>
	%
Titres de participation :	
Services financiers	50,07
Énergie	30,30
Services publics	9,98
Services de communication	9,65
Total des placements	100,00

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 30 juin 2024 (non audité)

### Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 30 juin 2024, les actifs et passifs financiers du Fonds, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	42 017 732	–	–	42 017 732
Total	42 017 732	–	–	42 017 732

Au cours de la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

### Commissions de courtage entre parties liées

Le tableau qui suit présente les commissions de courtage versées par le Fonds à Sightline Wealth Management (« Sightline »), partie liée à Ninepoint Financial Group Inc., la société mère du gestionnaire, relativement aux services de courtage fournis au Fonds pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

	30 juin 2024
	\$
Commissions de courtage à Sightline	25 176

### Participations entre parties liées

Ninepoint Financial Group Inc., société mère du gestionnaire, ainsi que ses filiales respectives détenaient les placements suivants au 30 juin 2024

	30 juin 2024	
Série	Parts	Juste valeur des parts
		\$
Catégorie A	50 100	671 841
Actions privilégiées	100	1 000

*Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.*

## 1. Création du Fonds

La Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée par des statuts en vertu des lois de la province d'Ontario le 19 décembre 2023, et modifiée le 29 janvier 2024. Le Fonds a été offert au public le 22 février 2024 et les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles NPS et NPS.PR.A. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

L'état de la situation financière du Fonds est en date du 30 juin 2024. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et le tableau des flux de trésorerie visent la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024. L'inventaire du portefeuille du Fonds est au 30 juin 2024.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 28 août 2024.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux normes des IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par le Fonds sont résumées ci-après :

### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par les Fonds pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après l'évaluation initiale, les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur qui, à la clôture de la période de présentation de l'information financière, est déterminée comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

# Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2024 (non audité)

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Le Fonds tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au prix de rachat.

## COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charge et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

## HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux des porteurs d'actions de catégorie A.

## OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables, qui sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

## TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

## CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries du Fonds, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'il paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. Le Fonds devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, le cas échéant, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. Le Fonds tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si le Fonds n'y parvient pas, il sera assujetti à l'impôt.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

## AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans l'état du résultat global.

## NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Le Fonds a déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées, mais non encore en vigueur, pouvant avoir une incidence significative sur ses états financiers.

## 4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques du Fonds et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers du Fonds.

### ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent au Fonds et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que le Fonds respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

## 5. Évaluations de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- |          |   |
|----------|---|
| Niveau 1 | les cours non ajustés auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;   |
| Niveau 2 | les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;              |
| Niveau 3 | les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés). |

Le classement des placements et des dérivés du Fonds dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation et les options évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont divulgués dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

# Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2024 (non audité)

---

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Au cours de la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

## 6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels le Fonds est exposé dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion du Fonds. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-dessous. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

### RISQUE DE MARCHÉ

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

#### a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement d'un Fonds et le rendement de l'indice de référence du Fonds. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements du Fonds sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par le Fonds se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

#### b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque le Fonds détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

#### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour le Fonds.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par le Fonds sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

DBRS a attribué la notation provisoire Pfd-3 (élevée) aux actions privilégiées. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-3 offrent une qualité de crédit adéquate. Bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture financière et économique, et elle pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui affaiblissent la protection de la dette. La notation Pfd-3 est généralement accordée aux sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB. Les notations accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par DBRS.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un Fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, le Fonds est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. Le Fonds conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

# Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2024 (non audité)

---

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison de ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Pour les rachats d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis d'au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur. Le Fonds effectue le paiement environ dans les quinze jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats mensuels et environ dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats annuels. Ce délai permet donc au gestionnaire de vendre des titres, au besoin. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation doivent être rachetées par le Fonds à la date d'échéance. De ce fait, le risque de liquidité n'est pas considéré comme significatif.

## RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

## RISQUE GÉOPOLITIQUE

À l'échelle mondiale, les marchés ont considérablement souffert de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés financiers accentuées par le conflit entre Israël et la Palestine et le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Dans ces circonstances, les répercussions sur l'économie mondiale, notamment en ce qui a trait aux normes géopolitiques, aux chaînes d'approvisionnement et à l'évaluation des placements, se font encore sentir. Malgré l'incidence incertaine de telles circonstances sur le Fonds, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat du Fonds et aux intérêts des porteurs d'actions.

## 7. Actions rachetables du Fonds et gestion du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J, d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A. Le 19 décembre 2023, le Fonds a émis 100 actions de catégorie J contre 100,00 \$ en espèces à Ninepoint Canadian Large Cap Leaders Split Trust.

Une part est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative du Fonds désigne i) la valeur totale des actifs du Fonds, moins ii) la valeur totale des passifs du Fonds (les actions privilégiées ne seront pas considérées comme des passifs à ces fins), y compris toutes les distributions déclarées, mais non versées qui sont payables aux actionnaires au plus tard à cette date et iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100,00 \$).

### *Actions de catégorie J*

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas droit à des dividendes. Ils ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à un montant nominal de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A à l'égard du montant nominal en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Au 30 juin 2024, il y avait 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

### *Actions de catégorie A*

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital du portefeuille en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. À son gré, le Fonds peut à l'occasion augmenter le nombre d'actions de catégorie A en fractionnant ces actions.

*Rachat mensuel* : Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment mais elles ne seront rachetées que l'avant-dernier jour ouvrable du mois donné (la « date de rachat au gré du porteur »). Les actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur mensuel le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et l'actionnaire recevra le paiement au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur (la « date de paiement du rachat au gré du porteur »).

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions de catégorie A sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat et ii) le coût que doit payer le Fonds pour acheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprendra le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure au montant de 10,00 \$ majorée des distributions courues et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur.

# Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2024 (non audité)

*Rachat annuel simultané au gré du porteur* : Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de février de chaque année, sauf dans une année qui contient une date d'échéance, et ce, à compter de 2026 (« date de rachat au gré du porteur annuel »), à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être remises pour être rachetées le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant.

*Droit de rachat non simultané au gré du porteur* : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration du Fonds, un porteur d'actions de catégorie A peut faire racheter à son gré ces actions de catégorie A. Le Fonds donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions de catégorie A pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au plus élevé des montants suivants, à savoir i) la valeur liquidative par part établie à la date d'échéance applicable moins 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées sur une action privilégiée ou ii) zéro.

Si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, le Fonds sera autorisé à racheter au prorata un nombre d'actions de catégorie A qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie privilégiées en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, le Fonds peut émettre des actions de catégorie A dans la mesure où le nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Actions de catégorie A</b>	<b>2024</b>
Actions au début de la période	-
Actions rachetables émises	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(106 600)
Actions à la fin de la période	1 744 033

Au 30 juin 2024, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto était de 11,25 \$ par action.

## *Actions privilégiées*

Les actions privilégiées occupent un rang supérieur aux actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital à la dissolution ou à la liquidation du Fonds.

*Rachat mensuel* : Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment pour rachat au gré du porteur à Compagnie Trust TSX (l'« agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds, mais elles ne seront rachetées qu'à la date de rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et le porteur recevra le paiement au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions privilégiées sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat par action privilégiée correspondant à 96 % du moins élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat au gré du porteur moins le coût que doit payer le Fonds pour acheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action de catégorie A. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur. Dans le cadre de tout rachat mensuel d'actions privilégiées au gré du porteur, le Fonds achètera sur le marché aux fins d'annulation le nombre d'actions de catégorie A nécessaires pour qu'il y ait un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation à la clôture du placement et à tout moment important.

# Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2024 (non audité)

*Rachat annuel simultané au gré du porteur* : Les porteurs d'actions privilégiées peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A à la date de rachat au gré du porteur annuel, à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être remises pour être rachetées le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur annuel applicable.

*Droit de rachat non simultané au gré du porteur* : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration du Fonds, un porteur d'actions privilégiées peut faire racheter à son gré ces actions privilégiées. Le Fonds donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions privilégiées pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées et ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation. Si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, le Fonds sera autorisé à racheter au prorata un nombre d'actions privilégiées qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie A en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, le Fonds peut émettre des actions privilégiées dans la mesure où le nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période allant du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le nombre d'actions privilégiées émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Actions privilégiées</b>	<b>2024</b>
Actions au début de la période	-
Actions rachetables émises	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(106 600)
Actions à la fin de la période	1 744 033

Au 30 juin 2024, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto était de 10,31 \$ par action.

## GESTION DU CAPITAL

Le capital d'un Fonds représente l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Il comprend les résultats non distribués (déficit) et les actions émises et en circulation des 1) actions privilégiées, 2) actions de catégorie J et 3) actions de catégorie A, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission. Le gestionnaire se sert du capital des Fonds conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus des Fonds, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat dans le cadre normal de ses activités. Le Fonds n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

## COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En mai 2024, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et ses actions privilégiées (les « actions privilégiées ») par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens. L'OPRCNA a commencé le 28 mai 2024 et prendra fin le 27 mai 2025.

Aux termes de l'OPRCNA, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente environ 10 % du flottant de 1 825 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées. En date du 16 mai 2024, il y avait 1 835 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées émises et en circulation. Pour toute période de 30 jours, la Société sera limitée à l'achat d'un total de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation en date du 16 mai 2024. Tous les achats seront effectués par l'intermédiaire des structures mentionnées ci-dessus et conformément aux règles et politiques de la TSX. Toutes les actions de catégorie A ou les actions privilégiées achetées par la Société aux termes de l'OPRCNA seront annulées.

## 8. Imposition de la Société

Le Fonds est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme le Fonds est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que le Fonds est considéré comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les catégories de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque catégorie est indiqué dans l'état du résultat global de la catégorie en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille d'un Fonds est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par le Fonds sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice du Fonds. Le Fonds n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Toutes pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans.

## 9. Distributions

Le Fonds compte verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les gains en capital nets réalisés.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année auront le droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente, sur une base annualisée, un taux de rendement de 7,5 % par rapport au prix d'offre des actions privilégiées. La première distribution a été calculée au prorata pour tenir compte de la période allant de la date de lancement au 31 mars 2024.

Les porteurs d'actions de catégorie A recevront des distributions mensuelles non cumulatives de 0,125 \$ par action de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont en souffrance ou si ii) par suite d'une distribution en espèces versée par le Fonds, la valeur liquidative par part devait être inférieure à 15,00 \$. Les distributions peuvent consister en des dividendes ordinaires, en des dividendes sur les gains en capital ou en des remboursements de capital. En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir automatiquement les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A additionnelles.

Pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le Fonds avait déclaré des distributions à payer de 0,26698 \$ par action privilégiée et des distributions en espèces de 0,62500 \$ par action de catégorie A.

## 10. Opérations entre parties liées

### FRAIS DE GESTION

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres au Fonds et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais s'établissent à 0,75 %, sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. La valeur liquidative du Fonds correspond à la valeur totale des actifs du Fonds, moins la valeur totale des passifs du Fonds. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs à ces fins.

## 11. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais d'un Fonds sont soumis aux taxes applicables. Chaque série du Fonds doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres au Fonds.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation du Fonds ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

## 12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage du Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

## 13. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion du Fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions du Fonds sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute au Fonds les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans l'état du résultat global.

---

## Renseignements sur l'entreprise

### Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1  
Tél. : 416-362-7172  
Sans frais : 1-888-362-7172  
Télééc. : 416-628-2397  
Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)  
Pour obtenir plus de renseignements, visitez  
notre site à l'adresse : [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com)  
Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour  
connaître les cours de clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

### Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
EY Tower  
100, rue Adelaide Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 0B3

### Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Tour Banque TD  
66, rue Wellington Ouest,  
bureau 5300  
Toronto (Ontario) M5K 1E6